

### Contexte :

Un certain nombre de communes rurales ont souhaité organiser ce point presse aujourd'hui pour faire part de leur mécontentement sur la baisse des dotations que nous subissons.

En effet, lors de l'établissement de nos budgets en avril dernier, nous avons été une quinzaine de communes de la CA TLP a constaté notre inéligibilité à la Dotation de Solidarité Rurale fraction « cible » et pour certaines d'entre elles à la Dotation de Solidarité Rurale fraction « bourg-centre » impactant donc nos ressources communales.

Alors que d'autres communes au contraire devenaient elles éligibles.

### Synthèse et méthode de calcul DSR :

La DSR est une composante des dotations de l'état que nous percevons. Elle est calculée à partir d'éléments tels que le potentiel fiscal et financier par habitant, le revenu par habitant ainsi que l'effort fiscal communal pour au final être comparée à la moyenne de la strate au niveau national.

En 2018, nos communes se sont vues attribuer mathématiquement une partie des recettes fiscales de la CA TLP et d'une prise en compte dans leurs ressources d'attributions de compensation versées par TLP liées à l'harmonisation des différents régimes de fiscalité préexistants ce qui a eu pour conséquence de les exclure de l'attribution de cette dotation car considérées comme plus « riches ».

Alors que dans les faits, il en est rien puisqu'il était de notre responsabilité de ne pas maintenir nos taux d'impositions communaux 2017 afin de ne pas augmenter la pression fiscale de nos administrés.

### Démarches engagées et réponses reçues :

Le 6 juillet 2018, nous avons individuellement sollicité un rendez-vous par courrier recommandé AR auprès de la Madame la Préfète pour répondre à nos interrogations.

Ce n'est que trois mois après que nous avons été invités à une réunion en préfecture le jeudi 11 octobre 2018 qui a duré 1h30.

En réponse, les services de l'Etat se sont contentés de nous envoyer un simple courrier sans répondre sur les pistes de compensation qui pourraient être envisagées.

### Tableau des pertes des dotations en 2018 :

COMMUNES	Maire	DOTATIONS 2017	DOTATIONS 2018	Ecart en €	Ecart en %
ALLIER	M. SAJOUS	63 025	44 658	-18 367 €	-29.14%
ARCIZAC-ADOUR	R. SAINT-MARTIN	75 872	48 164	-27 708 €	-36.52%
ARRODETS EZ ANGLES	D. RENAUD	36 061	28 019	-8 042 €	-22.30%
AURENSAN	E. RICART	114 122	83 473	-30 649 €	-26.86%
BERNAC-DEBAT	M. DUBARRY	66 735	54 630	-12 105 €	-18.14%
GAYAN	J. SEVILLA	38 416	30 018	-8 398 €	-21.86%
GERMS/OUSSUET	S. BOURDETTE	52 573	39 730	-12 843 €	-24.43%
GEU	J.C CASTEROT	32 925	23 676	-9 249 €	-28.09%
JUNCALAS	B. DOSSAT	32 055	24 975	-7 080 €	-22.09%
ARRAYOU-LAHITTE	V. LANNE	38 967	29 601	-9 366 €	-24.04%
OSSEN	M. BONZOM	35 380	26 507	-8 873 €	-25.08%
OURDIS	J.N CASSOU	23 514	17 788	-5 726 €	-24.35%
OURSBELILLE	H. FATTA	134 804	110 684	-24 120 €	-17.89%
SAINT-CREAC	J.M DUCLOS	23 572	18 157	-5 415 €	-22.97%
SEGUS	L. BOUZET	47 070	32 072	-14 998 €	-31.86%